
Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "Entre répression et aide sociale : Le ressenti des agents de police sur le terrain au contact des usagers de drogues dans l'espace public"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Hobe, Ness

Promoteur(s) : André, Sophie

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/24726>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Entretien 001 – 11 juin 2025 (24 min, 42)

Donc, pouvez-vous vous présenter et présenter votre parcours professionnel ?

Oui, donc je suis inspecteur principal à la zone de police de Liège, au service de Task Force zonale. Je suis inspecteur principal depuis presque quatre ans.

Avant, j'étais inspecteur au service d'intervention de Liège, pendant presque dix ans. Avant ça, tout simplement, j'étais indépendant dans le transport de personnes. J'ai fait ça quelques années, puis je suis rentré à la police.

OK. Comment définiriez-vous le phénomène d'usage de drogue dans l'espace public ?

(Voilà. Ils sont au deuxième étage. Tu peux même aller sur place chez eux. Et ça, c'est l'adresse mail, sans accent. zp.liege.communication.

Ok, ça va. Merci)

Donc, comment définiriez-vous le phénomène d'usage de drogue dans l'espace public, de manière générale ?

Sur le centre-ville, ça reste quand même un point d'attention, pour éviter, justement, tout débordement lié aux personnes sous emprise de produits stupéfiants, pour assurer de notre niveau, de notre part, en tout cas, une certaine stabilité et qu'il y ait une vie des plus paisibles, aussi bien des commerçants que les citoyens et les passants qui viennent, les touristes et tout ça, qui viennent sur Liège, tout simplement.

OK. Selon vous, quels sont les principaux effets de cet usage de drogue dans l'espace public, que ce soit du point de vue sanitaire ou social ? Comment ça se manifeste ?

C'est la tranquillité et la salubrité publique, en grosse partie. Donc, pour faire simple, il y a deux types de consommateurs, ici. On va parler sur le centre-ville de Liège, au niveau Saint-Lambert, etc.

Vraiment, à l'hyper-centre-ville, il y a les drogues douces, les drogues dures. Les drogues douces, c'est généralement le cannabis. Les drogues dures, c'est tout ce qui est cocaïne, héroïne.

Quand on fait des contrôles de gens qui sont en possession de cannabis ou qui sont en train de fumer un joint en rue ou dans un parc, on a plus l'intention de parler avec les gens et d'être à l'écoute, et d'être plus comme des professeurs où on éduque le public, parce qu'il est fort jeune, il y a pas mal de mineurs qui fument des joints, ou alors c'est vraiment un public étudiantin.

Là, on est plus dans un mode d'action où on est verbalisation, mais on sait très bien que la verbalisation, c'est une étape. Il faut faire comprendre à ces personnes-là que détenir ou fumer en rue, surtout dans le centre-ville où il y a beaucoup de magasins, beaucoup de passants, beaucoup de mineurs, on essaie d'éduquer ces personnes-là.

La deuxième partie, ça, c'est la drogue dure, et là, c'est vraiment tout ce qui est toxicomanes profonds. C'est pas que des SDF, mais on retrouve pas mal de ces personnes-là. Dépendant de cette drogue dure, généralement la cocaïne, et ou même l'héroïne, parce que l'héroïne et la cocaïne, ils font même des speedballs, ils s'injectent ça dans les veines directement.

Ce sont des personnes qui sont généralement, ou qui deviennent par la force des choses marginales, qui refusent peu d'assistance, qui se recroquevillent sur leur vie personnelle. Donc ils sont souvent seuls, ou s'ils sont accompagnés, ils sont accompagnés du même public, donc ça ne va que vers le bas. Il n'y a jamais quelqu'un qui va pousser vers le haut, ou c'est très rare.

Et donc nous, quand on est en contact avec ces personnes-là, pour le point de vue de notre service, où on est en contact quasi quotidien avec ces personnes-là, on a, je vais dire, un contact assez, je vais pas dire privilégié, mais on se connaît, on s'appelle par nos prénoms, et donc je vais pas dire qu'il y a une forme de respect, mais on ne les dérange pas. Et donc le contact est facile.

Donc ils nous écoutent plus que si c'était des gens qui étaient en uniforme et qu'ils demanderaient d'aller voir ailleurs, ou d'arrêter quoi que ce soit. Le contact avec ces gens-là, en fait, c'est un problème, un problème par rapport aux citoyens qui ne connaissent pas, forcément, les réactions de ces personnes-là. Parce que quand ils sont sous emprise, des fois, ils peuvent avoir des comportements assez étranges, assez anodins, et du point de vue du public en général, ça fait tache.

Nous qui sommes habitués, on est habitués, donc voilà. Et pour les passants, les touristes et tout ça, effectivement, ça pose un problème. On essaie, tant bien que mal, de rédiger des PV.

On les envoie au parquet. Il y a maintenant, depuis quelques années, le parquet a mis en place, le parquet de Liège en tout cas, a mis en place la probation prétorienne, que ça s'appelle. Et donc c'est une juriste qui fait des réunions toutes les semaines avec les référentes, parce que c'est trois magistrats, référentes au stupe, et qui se réunissent.

Et par rapport au nombre de PV fait, estiment que telle ou telle personne ne poserait plus problème ou aurait plus tendance à vouloir ces derniers temps, en tout cas, par rapport aux

derniers PV, à vouloir essayer de s'en sortir. Les personnes qui désirent s'en sortir sont convoquées auprès de cette juriste au palais de justice, et sont convoquées. Il y a un entretien avec un psychologue, un psychiatre et la juriste.

Très peu de places sont disponibles pour arrêter la consommation, mais c'est faisable. Donc il y a cette partie-là aussi où on travaille, je vais dire, en partenariat avec le palais de justice pour la probation prétorienne.

Ok. Donc vous parlez des contacts en général avec les usagers. Est-ce qu'il y a des attitudes particulières qui sont peut-être requises ou qui fonctionnent bien avec ces usagers ?

De nous vis-à-vis des consommateurs ou des consommateurs vis-à-vis de nous ?

Des deux.

Vu qu'on est en civil, je veux dire, les consommateurs, quand ils ne nous voient pas, quand on va au contrôle, donc là, on se présente, on s'identifie. Le comportement, en règle générale, 9 fois sur 10, c'est vraiment correct, que ce soit pour même les jeunes qui sont en train de fumer un pétard, comme on dit, ou les toxicomanes qui ont 30, 40 ans et qui s'injectent ou qui font en fumette, qui fument du crack.

Le feedback est généralement assez bon. Et nous, en règle générale, comme j'expliquais tantôt, quand ce sont des jeunes, on est plus dans un... Vu qu'il y a une section jeunesse chez nous, il y a plus un esprit de grand frère, de professeur, où on essaye de faire la morale tout en rédigeant toujours le procès-verbal, en saisissant les matières stupéfiantes, etc.

Donc on fait notre travail, mais on le fait tout en essayant d'amener une plus-value pour que la pièce tombe auprès, que ce soit des jeunes ou auprès des toxicomanes, que se piquer en plein centre de la place Saint Lambert à 15h, quand il y a la sortie des écoles, ça ne se fait pas. Maintenant, ils commencent à comprendre, et donc ils vont dans des endroits un peu moins fréquentés, dans des squats, etc., où il n'y a personne qui a vue sur eux. Et dans les parcs, là, pour le moment, ça reste un gros problème pour les fumeurs de joins. Quand il fait beau, en tout cas.

Comment définirez-vous votre rôle de base auprès des usagers de drogue, les missions qu'on vous assigne concrètement ?

C'est le contrôle, la répression, et donc dans ce volet-là, on essaye d'émettre, comme j'ai dit, un volet un peu plus éducatif.

Donc le volet de base, c'est vraiment de contrôler les personnes, de les identifier, de rédiger un procès-verbal, quelle que soit la qualité, parce qu'il y a plusieurs types de procès-verbaux à rédiger. Il y a des PV simplifiés, pour les moins de 3 grammes, en rue, pour un joint, par exemple, pour la drogue douce. Que ce soit moins de 3 grammes ou plus de 3 grammes pour de la cocaïne, là, ça reste un PV classique, donc ça part directement au parquet.

Donc là, ils ont une vue plus globale, le parquet a une vue plus globale des drogues dures.

Quelle est votre position vis-à-vis du sentiment d'efficacité qu'ont vos actions ?

Moyen. Dans le sens que, pour le moment, on met en place la probation prétorienne, donc ça, ça demande du temps, c'est pas du jour au lendemain, il faut trouver les bonnes personnes, celles qui sont dans un état d'esprit, d'un point de vue psychologique, qui sont en accord et qui veulent réellement participer à la probation prétorienne, d'aller dans un centre de désintoxication, d'y passer du temps, c'est pas une journée dans un centre, etc., etc., essayer de le faire revenir sur Liège , donc voilà, tout ça, ça prend et ça va prendre du temps. Pour le moment, il y a une nouvelle action qui est mise en place par le parquet de Liège, c'est la proposition de transaction immédiates, les PTI, c'est dans deux zones géographiques, au niveau de la rue du pont et au niveau des Guillemins, pour faire simple, je vais pas détailler les rues, mais voilà, c'est deux zones géographiques, et donc là, je vais pas dire quels que soient les stupéfiants, mais une grosse partie des stupéfiants sont pris en charge dans une liste, et par rapport à la quantité et aux produits stupéfiants, à la matière, eh bien, on propose directement un paiement via une carte bancaire, jamais en liquide, c'est toujours d'une carte bancaire, toujours d'une manière électronique, et donc là, il y a encore un PV qui est fait, mais il y a l'amende qui est immédiatement faite sur place.

Donc voilà, il y a des choses qui sont mises en place, il faut se rendre compte que ça fait partie de la justice, les lois, on ne change pas ça comme on veut, et donc voilà, à côté de moi, on aimerait bien aller un peu plus vite, mais il faut quand même relativiser, dans le sens qu'il y a des choses qui sont mises en place, qui fonctionnent, donc on ne fait pas ça pour rien non plus, mais voilà, un peu plus vite, de temps en temps, voilà.

Et donc ressentez-vous parfois des conflits vis-à-vis de vos missions, un décalage entre les injonctions qu'on vous impose, et les résultats, les situations qui font que, parfois, ce n'est pas toujours possible ?

Un décalage, je ne dirais pas, mais encore une fois, comme la justice, etc., etc., puis le changement des gouvernements, ce n'est pas toujours facile, avec chaque gouvernement à sa volonté, sa priorité, donc il faut vivre avec, mais je dirais que l'adéquation est encore assez bonne pour le moment.

Ok. Que pensez-vous, de manière générale, de toute l'approche répressive de l'usage de drogue, ces avantages qui se montrent à travers les actions, ou des limites ?

Je reviens sur les zones géographiques qui sont à proposer les propositions de transactions immédiates, donc là, en fait, légalement, de ce qu'il est convenu dans la COL 1 de 2015 et de la 14 de 2024, il y a une proposition qui est faite à la personne sur laquelle on retrouve des stupéfiants. Il a maximum 15 jours pour payer, donc il paie sur place ou il paie dans 15 jours.

Ensuite, si c'est payé, l'extinction est immédiate, donc il n'y aura pas une deuxième punition parce que dans le droit belge, il n'y a pas deux fois la même punition pour le même fait. Si on recroise cette personne-là, une deuxième ou troisième ou quatrième fois, là, directement, il y a un avis auprès du magistrat. Généralement, au magistrat référent stup, qui, eux, sont au courant de ces COL-là, et on ne va pas téléphoner aux pères-familles qui ont d'autres priorités.

Donc, en journée, on téléphone au magistrat référent stup, n'importe laquelle, et on explique la situation. Et là, on se conforme aux prescriptions faites par la magistrate. S'il est ou elle est condamnée une, deux, trois fois à payer les transactions, il y a un moment donné où la répression va être plus importante.

Déjà, le fait de payer, d'être saisi la matière, c'est déjà assez correct parce qu'il y a encore un an et demi, deux ans, ça ne se faisait pas. On est dans une nouvelle ère, je veux dire. Ceci fait qu'on accélère le processus.

Il y a un autre volet, par exemple, on est hors-de-hors de saison géographique, on rédige plusieurs fois le PV pour la même personne, le même client, je veux dire. Là, il peut même être condamné, à de la prison.

Parce qu'il y a des intérêts pour porter un bracelet électronique en SDF, ça n'a ni queue ni tête. Généralement, ils sont même incarcérés, quelques mois. Il y a déjà ce volet répressif aussi qui est à prendre en compte.

Je vais juste parler d'un petit phénomène qui est, non pas pour les clients, mais pour les vendeurs. Les vendeurs qui soient dans les zones géographiques pour les propositions de transactions ou en dehors, là, il n'y a aucune distinction à faire. Quand c'est un dealer, que ce

soit avec une petite ou une grosse quantité, il y a une possibilité dite, et encore une autre COL qui est un peu plus ancienne, qui a 3-4 ans, ça s'appelle la COL street deal, et celle-là a pour but de faire avancer le dossier le plus vite possible.

C'est-à-dire, on l'intercepte, le dealer, on l'interroge, on fait le Salduz, on fait la perquisition s'il est à domicile, s'il n'est pas SDF, etc. Il y a plusieurs procédures à faire le jour même. Et là, soit l'individu est incarcéré, donc il y a un mandat de dépôt, un mandat d'arrêt, soit il est relâché avec des conditions, mais ça veut dire qu'il y a une procédure qui est accélérée.

Donc s'il est relâché avec des conditions, on lui laisse le bénéfice du taux d'une fois. S'il n'y a pas les conditions et qu'il n'est pas à Lantin, et qu'on fait une procédure accélérée, on lui remet une date, donc le parquet lui remet une date. Généralement, c'est dans les deux mois. Et dans les deux mois, soit il se présente ou soit il est condamné à défaut, parce qu'il ne s'est pas présenté. Et si on le rechope, je crois que c'est dans les cinq ans, là, ça veut dire qu'il a une récidive.

Et là, le récidive, ça ne pardonne pas. Là, il monte en prison. Donc il y a quand même, au point de vue du parquet, certaines choses qui sont mises en place.

Aussi bien pour les consommateurs, pour ceux qui se désirent d'être aidés, il y a la probation prétorienne. Ceux qui s'en foutent, au fur et à mesure du temps, ils finiront en prison. Et les dealers, il y a plusieurs possibilités pour eux.

Mais s'ils recommencent et si ce n'était pas la première fois, il y a de grandes chances qu'ils finissent à Lantin.

Au niveau de tout ce qui est approche de réduction des risques, comment vous vous positionnez vis-à-vis de tous ces services-là dans les actions ou au niveau de votre ressenti ?

J'ai entendu le mot risque. Les risques d'un policier face à un toxicomane ?

Toutes les approches de réduction des risques, toutes les approches qui reprennent notamment les salles de consommation en moins de risque, tout ce qui est mis en place pour gérer la toxicomanie d'une autre manière que de manière répressive.

Oui, le Tadam est fermé pour le moment.

Oui, c'est compliqué.

Donc c'était une plus-value. Au final, il va y avoir des tox à côté du commissariat, ça ne va pas être génial.

C'était un point d'intérêt, un point de ralliement, de rassemblement où il y avait des personnes qui étaient à l'écoute, il y avait des personnes qui étaient qualifiées pour prendre les premiers soins, les premiers secours. Tout était encadré. Un peu trop pour certains toxicomanes qui, comme je l'ai dit tantôt, sont devenus un peu plus dans un état d'esprit de marginalisation.

Et là, quand il y a des cadres, ça ne leur va pas. Mais je dois bien avouer que le centre Tadam était une bonne idée. Là, maintenant, si mes souvenirs sont bons et si mes informations sont bonnes, il y a un itinérant.

Il y a une petite camionnette qui fait le centre-ville de Liège, le Grand Liège, mais c'est à des jours et des heures bien déterminés. C'est très compliqué. Là, je parle pour la drogue dure, pour les toxicomanes qui sont vraiment addicts.

Ce n'est pas le petit consommateur dans un parc qui doit au moins 3 grammes. Là, je parle vraiment pour les SDF, les toxicomanes bien connus de Liège. C'est compliqué déjà.

Quand nous, on doit les convoquer pour x ou y raison, mais ils ne se présentent pas parce qu'ils n'ont plus l'espace-temps. On est mardi, on est jeudi, on est dimanche. Il est 9h du matin ou il est 15h.

Ils se réfèrent très peu maintenant. Ça devient très difficile pour eux de se repérer dans le temps. Donc, dire qu'il y a une petite camionnette qui sera place Saint-Jacques à 9h du matin, oui, il y en a qui y vont parce qu'ils mettent le réveil, etc., mais ce n'est pas la majeure partie que un point fixe comme chez Tadam. Là, il y avait des heures aussi, mais plus ouverts aussi en soirée. Minimiser les risques, il y avait ça. Là, pour le moment, hormis la collaboration avec le parquet pour essayer de réduire les actes qui sont liés à la toxicomanie comme les vols à l'étalage, les agressions, les bagarres aux toxicomanes dans le centre-ville.

Tout ça est mis en place aussi par rapport à la présence de collègues qui sont en uniforme, qui font des statiques à certains endroits bien déterminés, à certains moments aussi, etc. Il y a quand même pas mal de choses qui sont mises en place, je trouve.

Et du coup, si à l'avenir, on a la chance d'avoir de nouveau des projets comme Tadam, quel est votre avis sur le fait de combiner les deux approches, d'un côté le répressif et de l'autre côté l'aide et la réduction de risques ?

On l'a fait, justement, avec Tadam, etc. Juste ici, en plus, dans le centre-ville, il y a une ASBL qui récolte toutes les seringues usagées et qui en propose de nouvelles. Donc il y a ça aussi, qui amoindrit les risques de contamination, de salubrité publique.

À force de se piquer trois toxicomanes avec la même seringue, il y a la contamination de maladie, etc. Et eux, en fait, c'est une petite ASBL qui donne des nouvelles seringues. Donc les personnes rentrent dans l'ASBL, donnent les seringues usagées et en reçoivent de nouvelles.

Et c'est gratuit, c'est ouvert, il y avait ça aussi. À l'avenir, j'imagine que ça ne saurait aller. Je parle du point de vue local.

Je ne vais pas parler de la Colombie ou du Mexique, etc. qui inondent les marchés européens. Mais d'un point de vue local, pour se sentir mieux, de se promener dans la ville de Liège et de moins ressentir l'effet néfaste d'avoir des SDF, d'avoir des mendians, etc.

Je pense qu'on est sur le bon rail. Il y a du travail, certes. Ça va prendre du temps, certes. Mais je pense que les différentes collaborations avec différents partenaires, on pourrait arriver à quelque chose de correct. Je n'ai pas dit qu'ils allaient disparaître du visuel liégeois. Mais je pense qu'il va y avoir des choses qui seront encore mises en place dans les futures années et pour un mieux.

Je pense qu'on va vers un mieux. Je peux me tromper, mais bon. On ne sait jamais.

On ne sait jamais. Est-ce qu'il y a des axes sur lesquels vous souhaiteriez voir du changement au niveau de l'intervention auprès des usagers de drogue ?

J'attends de quoi demain sera fait.

Je ne sais pas les nouveautés qui vont être mises en place, comment elles seront mises en place, qui devra les mettre en place. Il y a les maraudeurs, il y a certaines ASBL, il y a certains citoyens aussi qui se promènent et qui vont aider les personnes en difficulté. À voir, je ne sais pas.

Ça va. Est-ce que vous avez d'autres choses à ajouter sur votre entretien ?

Non.

Ça va, parfait. Un tout grand merci pour vos réponses.